

LE VILLAGE de Termes, en contrebas du château sur une pente exposée au sud, est lové dans un méandre que forme le Sou. En 1163 ce lieu n'était qu'un faubourg (barri) où les seigneurs de Termes projetaient de construire une église paroissiale, le village principal se trouvant derrière une enceinte encore visible à mi-pente entre le château et le col.

Ce premier village a beaucoup souffert du siège de 1210, mais ce n'est qu'après 1260, suite à la vente par Olivier de Termes du village au roi, que le pouvoir royal fait déplacer entièrement la population vers le bas, vers l'emplacement actuel.

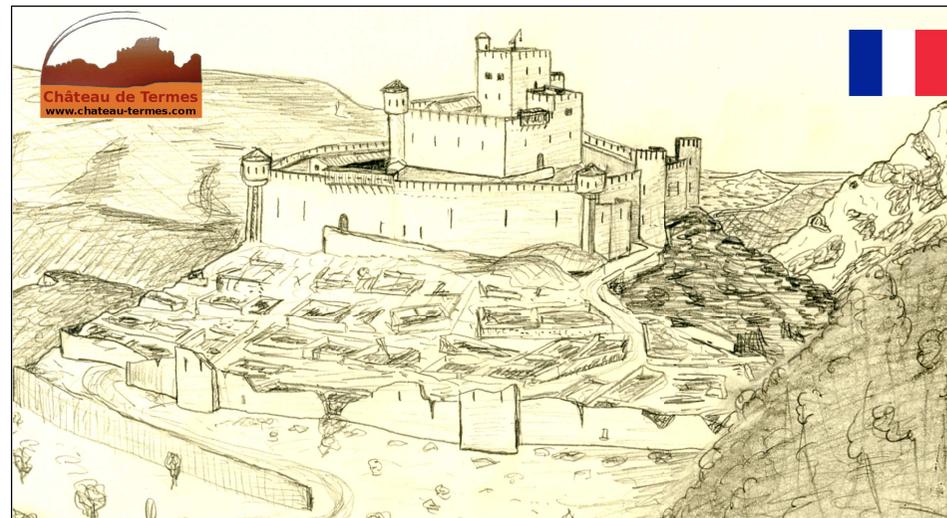
Au XIII^e siècle Termes devint le chef-lieu d'une circonscription judiciaire, la viguerie du Termenès, et d'une circonscription religieuse, archiprêtré du Termenès. L'importance de Termes, qualifié du titre de ville jusqu'au XVII^e siècle, diminua considérablement lorsque le siège de la viguerie fut établi à Félines Termenès.

Dans la partie la plus haute du village, d'anciennes aires de battage sont encore visibles sous forme de terrasse. Ces modestes aménagements sont les témoins de l'agriculture traditionnelle telle qu'elle s'est pratiquée jusqu'au début du XX^e siècle.

L'ÉGLISE DE LA NATIVITE DE NOTRE-DAME aurait été édifée au XII^e et XIII^e siècles. Depuis, le bâtiment n'a pas subi de modifications notoires, excepté la surélévation du mur nord pour diminuer la pente de la toiture en 1890, le déplacement du portail du sud ouest (1880), le remaniement des fenêtres primitives (XIX^e siècle), ainsi que la transformation du clocher mur en clocheton à quatre baies à une époque indéterminée. L'édifice comporte une nef unique rectangulaire et un chevet plat. Le sanctuaire, voûté en berceau brisé, est composé de trois travées. Des pilastres supportent des arcs doubleaux, une corniche moulurée en quart-de-rond court tout au long des murs et se retourne en imposte sur ces mêmes pilastres. Une corniche au profil chanfreiné repose sur des corbeaux en quart-de-rond sur les murs nord et sud. Le portail est formé d'un arc en plein cintre chanfreiné. Le clocheton abrite une cloche de 1541 dédiée à la Vierge.



Château de Termes – 11330 TERMES
Tel/Fax : 04 68 70 09 20
chateau.termes@payscathare.org
www.chateau-termes.com



TERMES – Tèrme Repère culturel

L'ACCUEIL DU CHATEAU

A l'occasion de la commémoration de la Croisade albigeoise et du siège de Termes, 800 ans après, la visite du château de Termes évolue. Un film d'introduction à la visite est mis en projection, et l'exposition « 1210, le siège du château de Termes » a été mise en place. Ces éléments permettent de renouveler entièrement la visite ainsi que la documentation disponible.

LE CHÂTEAU se trouve à 15 minutes de marche de l'accueil. Il est situé au sommet d'un promontoire rocheux entouré sur 3 côtés par des profondes gorges. Depuis une vingtaine d'années, la commune de Termes et l'Association de Sauvegarde du Château oeuvrent pour la mise en valeur du site par des travaux d'aménagements, de fouilles archéologiques et de restaurations. 800 ans après la Croisade albigeoise et le siège de 1210, la visite du château fait partie des visites majeures en Pays Cathare. Pour votre confort et votre sécurité, veuillez prévoir des chaussures de marches et des vêtements adaptés aux conditions météorologiques (k-way, casquette...). Faites attention à vos enfants. Nous vous souhaitons une bonne visite et un bon séjour en Pays Cathare.

HISTORIQUE

L'archéologie atteste que le site de Termes porte une fortification dès le Xe siècle. Mais c'est en 1061 que la famille seigneuriale de Termes apparaît pour la première fois dans les textes. Elle était à la tête d'une vaste circonscription féodale, le Termenès, constituée au début du XIe siècle, au sud du comté de Carcassonne à la frontière des possessions des Comtes de Cerdagne et Barcelone. Pendant tout le XIIIe siècle cette famille est périodiquement en conflit avec l'abbaye de Lagrasse voisine, notamment pour la Possession de mines d'argent de Palairac.

Lors de la Croisade contre les albigeois, Simon de Montfort, après la prise de Carcassonne, se doit de soumettre les trois principales places fortes du comté : après l'échec du siège de Lastours puis la prise de Minerve, Simon de Montfort se dirige vers Termes.

Le siège commence début août par un duel de catapulte entre les assiégeants et les assiégés. Simon de Montfort échouant dans son attaque par le flanc sud, reporte ses efforts au nord, investit le Termenet, puis bombarde de là le donjon. Mais c'est un problème d'eau qui vient à bout du château : les assiégés qui ont attrapé la dysenterie en buvant l'eau des citernes, fuient le château dans la nuit du 22 au 23 novembre. Raimond le Termes, resté sur place, est arrêté et finit ses jours en prison à Carcassonne. La forteresse, confisquée, est rattachée à la couronne de France en 1228.

Olivier, de Termes, fils du seigneur vaincu, continue dans un premier temps, aux côtés du comte de Toulouse et du vicomte de Carcassonne, la résistance aux armées royales jusqu'en 1240, puis se met au service du roi Louis IX en Languedoc et en Terre Sainte, où il meurt le 12 août 1275 à la tête des armées du royaume de Jérusalem. Ami des rois Saint Louis, Jacques d'Aragon, du pape Clément IV, il fut considéré par ses contemporains comme un des plus valeureux chevaliers de son époque.

Intégré dans la ligne des places-fortes gardant la frontière avec l'Aragon, le château de Termes est reconstruit au milieu du XIIIe siècle, et est occupé par une garnison royale. Au XVIIe siècle, la forteresse est détruite sur l'ordre du roi : pendant un an, entre 1653 et 1654, un maître-maçon de Limoux démantèle les murailles à la poudre. Dès lors le site sombre dans l'oubli. Il faut attendre le XXe siècle pour que des mesures de protection soient appliquées. Classé en tant que site en 1942, puis en tant que monument historique en 1989, les ruines appartiennent à la commune et sont ouvertes au public depuis cette date.

